Athéna Water Janvier 2021

Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.

Le titre de créance est émis par Natixis Structured Issuance SA (l'« Émetteur »), véhicule d'émission au Luxembourg offrant une garantie de formule donnée par Natixis (le « Garant » ; Standard & Poor's : A+ / Moody's : A1 / Fitch : A+[1]). L'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant.

Athéna Water Janvier 2021 est un titre de créance risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.

- **Période de commercialisation :** du 6 janvier 2021 au 29 janvier 2021. La période de commercialisation peut être close à tout moment.
- **Durée d'investissement conseillée : 10 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé.** L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le titre de créance est revendu avant la Date d'Échéance.
- **Éligibilité : contrats d'assurance-vie ou de capitalisation et comptes-titres**. La présente brochure décrit les caractéristiques d'Athéna Water Janvier 2021 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.**
- **Code ISIN :** FR0014001C98

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL | Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.

[1] Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

En quelques mots

Athéna Water Janvier 2021 est un titre de créance qui présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Une exposition au marché actions européen via l'indice Euronext® Water and Ocean Europe 40 Equal Weight Decrement 5 % (« l'Indice »). L'Indice est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par les sociétés composant l'Indice au fil de l'eau, tout au long de la vie du titre de créance), puis en soustrayant 5 % par an, sur une base quotidienne.
- À partir de la fin du 4e semestre, un remboursement automatique anticipé du Capital Initial majoré d'un gain de 3,75 %[1] par semestre écoulé, soit 7,50 % par année écoulée, si à une Date d'Observation Semestrielle[2], le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
- À l'échéance des 10 ans, en l'absence de remboursement automatique anticipé :
  - Un remboursement du Capital Initial majoré d'un gain final de 75 %[1], soit 7,50 % par année écoulée, si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale[2].
  - Un remboursement du Capital Initial[1], si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale[2].
  - Une perte en capital partielle ou totale, si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 60 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale[2].

Athéna Water Janvier 2021 est un titre de créance dont les fonds levés dans le cadre de l'émission ne seront pas spécifiquement alloués au financement de projets en lien avec la préservation des eaux et des océans. Il est important de noter que seul l'Indice est construit de façon à sélectionner les actions des entreprises les plus engagées en faveur de la protection des eaux et des océans.
Athéna Water Janvier 2021 ne constitue pas une obligation bleue.

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale du titre de créance **Athéna Water Janvier 2021**, soit 1 000 euros. À toutes les Dates d'Observation de l'Indice mentionnées, l'Indice est pris en compte au niveau de clôture. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. Les Taux de Rendement Annuel nets sont nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en comptes-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. L'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. Dans cette brochure, les calculs de TRA sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 29 janvier 2021 jusqu'à la Date d'Échéance (le 12 février 2031) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 29 janvier 2021 et/ou de vente du titre de créance avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure.

La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance **Athéna Water Janvier 2021**, ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, et l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

(1) *Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.*

(2) *Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.*

Avantages / Inconvénients

Avantages

- De la fin du 4e semestre à la fin du 19e semestre, si à une Date d'Observation Semestrielle[1], le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur bénéficie d'un **mécanisme de remboursement automatique anticipé**, et récupère son Capital Initial majoré d'un **gain de 3,75 %[2] par semestre écoulé, soit 7,50 % par année écoulée.**
- **À l'échéance des 10 ans**, si Athéna Water Janvier 2021 n'a pas été rappelé par anticipation, et si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale[1], l'investisseur récupère **l'intégralité de son Capital Initial augmenté d'un gain final de 75 %[2], soit 7,50 % par année écoulée.**
- **À l'échéance des 10 ans**, si Athéna Water Janvier 2021 n'a pas été rappelé par anticipation, l'investisseur bénéficie d'un **remboursement de l'intégralité de son Capital Initial[2]**, si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale[1].

Inconvénients

- Athéna Water Janvier 2021 **présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie** (en cas de revente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) **et à l'échéance** (si, à la Date d'Observation Finale[1], le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 60 % de son Niveau Initial). La valorisation d'Athéna Water Janvier 2021 à l'échéance est très sensible à une faible variation du niveau de l'Indice autour des seuils de 60 % et de 100 % de son Niveau Initial.
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut durer de 4 à 20 semestres, soit de 2 à 10 ans.
- **Le gain maximum de l'investisseur est limité à 3,75 %[2] par semestre écoulé, soit 7,50 % par année écoulée**. L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse du niveau de l'Indice (Effet de Plafonnement du Gain).
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut** (qui induit un risque de non remboursement) ou à **une dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite du Garant.
- **L'Indice ne présente pas le rendement total des actifs dans lesquels il est investi. L'Indice est calculé dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an. Le montant des dividendes réinvestis dans l'Indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5 % par an.**

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section facteurs de risques du Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Informations Importantes ») de la présente brochure. Le titre de créance **Athéna Water Janvier 2021** est notamment exposé aux risques suivants :

- **Risque de perte en capital :** En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession desdits titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risque de perte en capital lié au Sous-Jacent :** Le remboursement du capital dépend de la performance du Sous-Jacent. Ces montants seront déterminés par application d'une formule de calcul (voir le mécanisme de remboursement) en relation avec le Sous-Jacent. Dans le cas d'une évolution défavorable de la performance du Sous-Jacent, les investisseurs pourraient subir une baisse substantielle des montants dus lors du remboursement et pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite :** En cas d'ouverture d'une procédure de résolution au niveau de l'Emetteur et/ou du Garant et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Emetteur et/ou du Garant, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.
- **Risque de volatilité, risque de liquidité :** Une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des titres de créance. En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdits titres de créance. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.
- **Risques liés à la modification, suppression ou perturbation du Sous-Jacent :** Euronext Paris, l'administrateur du Sous-Jacent, pourrait modifier de façon significative le Sous-Jacent, l'annuler ou ne pas publier son niveau. Dans ces cas et au choix de l'Agent de Calcul, le niveau du Sous-Jacent pourrait être calculé conformément à la formule et la méthode de calcul en vigueur avant cet évènement, être remplacé par celui d'un autre Sous-Jacent ou les titres de créances pourraient faire l'objet d'un remboursement anticipé à leur juste valeur de marché. Dans ces cas, les montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts dus pourraient être inférieurs aux montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts initialement anticipés et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

[1] *Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.*

[2] *Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.*

Mécanisme de remboursement

Le Niveau Initial est déterminé par le niveau de clôture de l'Indice le 29 janvier 2021.

Un remboursement automatique anticipé possible dès la fin du 4e semestre

De la fin du 4e semestre à la fin du 19e semestre, si à une Date d'Observation Semestrielle, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et l'investisseur reçoit[1] à la Date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante :

Le Capital Initial
+
Un gain de 3,75 % par semestre écoulé, soit 7,50 % par année écoulée
(soit un TRA brut[2] maximum de 7,09 %[4])
(soit un TRA net[3] maximum de 6,02 %[4])

Dès qu'un remboursement automatique anticipé est réalisé Athéna Water Janvier 2021 s'arrête ; sinon le titre de créance continue.

Remboursement à l'échéance des 10 ans

À la Date d'Observation Finale, le 29 janvier 2031, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été précédemment activé, on observe le niveau de clôture de l'Indice par rapport à son Niveau Initial.

Cas favorable

Si le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit[1] le 12 février 2031 :

Le Capital Initial
+
Un gain final de 75 %, soit 7,50 % par année écoulée
(soit un TRA brut[2] de 5,73 %)
(soit un TRA net[3] de 4,67 %)

Cas médian

Si le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial mais strictement inférieur à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit[1] le 12 février 2031 :

Le Capital Initial
(soit un TRA brut[2] de 0,00 %)
(soit un TRA net[3] de -1,00 %)

Cas défavorable

Si le niveau de clôture de l'Indice est strictement inférieur à 60 % de son Niveau Initial, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit[1] le 12 février 2031 :

Le Capital Initial diminué de la performance négative de l'Indice
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse du niveau de l'Indice.
Cette perte en capital peut être partielle ou totale.

À noter : L'activation du mécanisme automatique de remboursement anticipé (possible de la fin du 4e semestre à la fin du 19e semestre) entraîne la dissolution du titre de créance. Si à une Date d'Observation Semestrielle[1], le niveau de l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à son Niveau Initial, alors le mécanisme automatique de remboursement anticipé n'est pas activé et Athéna Water Janvier 2021 se poursuit jusqu'à la prochaine Date d'Observation Semestrielle.

[1] Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

[2] Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

[3] Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net de droits de garde dans le cas d'un investissement en comptes-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an) et est calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux.

[4] Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un gain de 15,00 % à la 1re Date de Remboursement Automatique Anticipé (le 13 février 2023).

Scénarios de marché

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

Évolution de l'Indice
Niveau de remboursement du titre de créance
Performance finale de l'Indice
Seuil d'activation du mécanisme de remboursement avec gain (100 %)
Seuil de perte du capital à l'échéance (60 %)
Plafonnement du Gain
Gain

Scénario défavorable : Forte baisse de l'Indice à l'échéance (supérieure à 40 %)

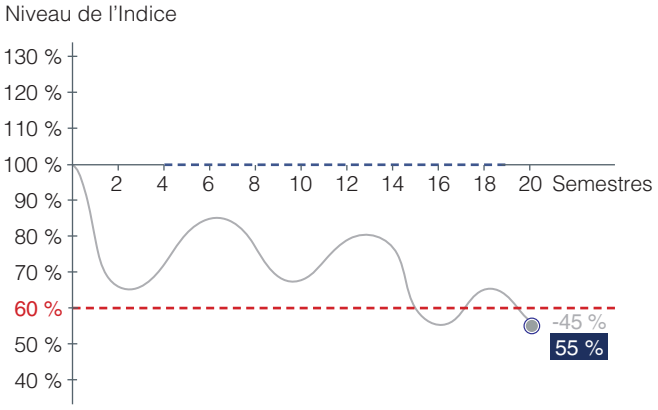

- À chaque Date d'Observation Semestrielle[1], le cours de l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- À la Date d'Observation Finale[1], le niveau de l'Indice est égal à 55 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 45 %) : l'investisseur reçoit 55 % de son Capital Initial et subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à celle du niveau de l'Indice, soit une perte de 45 %.

Remboursement final : 55 % du Capital Initial
TRA brut[2] : -5,78 % (identique à celui de l'Indice)
TRA net[3] : -6,72 %

Scénario médian : Baisse modérée de l'Indice à l'échéance (inférieure à 40 %)

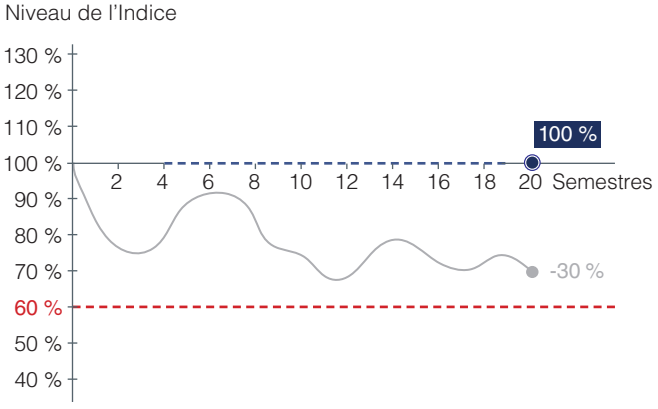

- À chaque Date d'Observation Semestrielle[1], le niveau de l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- À la Date d'Observation Finale[1], le cours de l'Indice est égal à 70 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 30 %) : l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial. Dans ce scénario, l'investisseur n'est pas impacté par la baisse du niveau de l'Indice à l'échéance.

Remboursement final : 100 % du Capital Initial
TRA brut[2] : 0,00 % (contre -3,49 % pour l'Indice)
TRA net[3] : -1,00 %

Scénario favorable : Forte hausse de l'Indice dès la fin du 4e semestre (Plafonnement du gain)

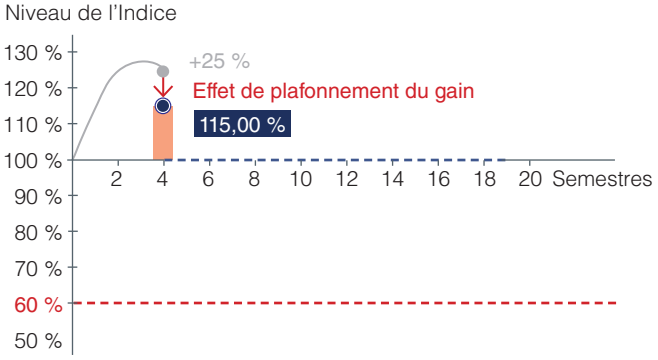

- À la 1re Date d'Observation Semestrielle[1], le niveau de l'Indice est égal à 125 % de son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit son Capital Initial augmenté d'un gain de 15,00 % au titre des 4 semestres écoulés. Dans ce scénario, l'investisseur ne bénéficie que partiellement de la hausse du niveau de l'Indice (Effet de Plafonnement du Gain).

Remboursement final : 115,00 % du Capital Initial
TRA brut[2] : 7,09 % (contre 11,55 % pour l'Indice)
TRA net[3] : 6,02 %

Information importante : la valorisation d'Athéna Water Janvier 2021 en cours de vie peut évoluer indépendamment du niveau de l'Indice et connaître de fortes fluctuations en particulier aux Dates d'Observation Semestrielle, si le niveau de l'Indice est proche de son Niveau Initial, et à la Date d'Observation Finale, s'il est proche de 60 % et de 100 % de son Niveau Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du niveau et de la volatilité de l'Indice, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant.

[1] Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

[2] Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

[3] Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net de droits de garde dans le cas d'un investissement en comptes-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an) et est calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux.

L'indice Euronext® Water and Ocean Europe 40 EWD 5%

L'indice Euronext® Water and Ocean Europe 40 Equal Weight Decrement 5 % (EWD5), est un indice calculé et publié par Euronext Paris, il est composé de 40 valeurs européennes sélectionnées pour leur contribution à la préservation de la ressource en eau et des océans. Euronext s'appuie sur les notes « Eau et Océan » attribuée à chaque entreprise par l'agence ISS-ESG, leader dans la recherche ESG[1], qui évalue la réalisation des Objectifs de Développement Durable n°6 et n°14 définis par l'Organisation des Nations Unies[2] ainsi que l'impact des engagements envers la conservation des ressources en eau et à la préservation des océans.

Ces 40 valeurs sont ensuite équipondérées, chacune représente 1/40e du poids de l'Indice. Sa composition est revue annuellement. Euronext calcule l'Indice de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par les actions composant l'indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit) puis en soustrayant 5 % par an sur une base quotidienne. Le montant moyen des dividendes payés par les valeurs composant l'Indice sur les 10 dernières années s'élève à 3,96 %. **Les montants des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs**.

Pour de plus amples informations sur l'Indice consulter le site d'Euronext (live.euronext.com/fr/product/indices/NL0013908858-XPAR) ainsi que différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : WATER5D Index ; Code ISIN : NL0013908858).

Évolution historique et simulée de l'indice Euronext® Water and Ocean Europe 40 EWD 5%

Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. L'indice Euronext® Water and Ocean Europe 40 EWD5 a été lancé le 2 octobre 2019. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé.

Évolution historique et simulée de l'indice Euronext® Water and Ocean Europe 40 EWD 5%

Source : Bloomberg, du 22/12/2010 au 22/12/2020

Répartition sectorielle et géographique de l'indice Euronext® Water and Ocean Europe 40 EWD 5%

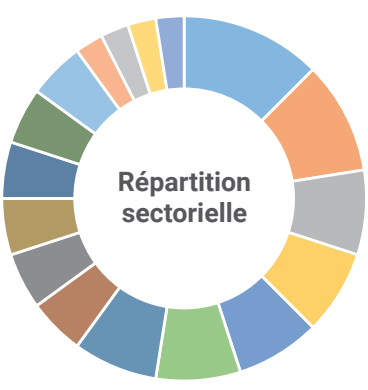

12,50 %	Services aux Collectivités
10,00 %	Consommation Discrétionnaire
7,50 %	Automobiles et pièces détachées
7,50 %	Chimie
7,50 %	Biens & Services Industriels
7,50 %	Technologie
7,50 %	Télécommunication
5,00 %	Banques
5,00 %	Ressources Brutes
5,00 %	Alimentaire & Boissons
5,00 %	Santé
5,00 %	Média
5,00 %	Retail
2,50 %	Matériaux & Construction
2,50 %	Services Financiers
2,50 %	Assurance
2,50 %	Voyage & Loisirs

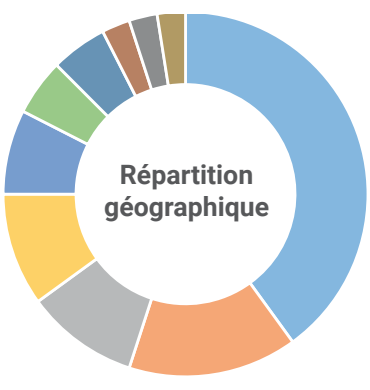

40,00%	France
15,00%	Allemagne
10,00%	Pays-Bas
10,00%	Suede
7,50%	Danemark
5,00%	Italie
5,00%	Espagne
2,50%	Finlande
2,50%	Portugal
2,50%	Suisse

Source : Bloomberg, Euronext, dernier rebalancement au 18/12/2020.

(1) Pour plus d'informations sur l'agence ISS-ESG, consulter le site de ISS https://www.issgovernance.com/esg/

(2) Pour plus d'informations sur les Objectifs de Développement Durable n°6 et n°14, consulter le site https://www.agenda-2030.fr/odd/17-objectifs-de-developpement-durable-10

Caractéristiques principales

Forme juridique	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Informations Importantes ») de la présente brochure.
Émetteur	Natixis Structured Issuance SA (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis, les titres de créance de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
Garant	Natixis (Standard & Poor's : A+ / Moody's : A1 / Fitch : A+). Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
Garantie en capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance.
Période de commercialisation	Du 6 janvier 2021 (9h00 CET) au 29 janvier 2021 (17h00 CET) inclus.
Devise	Euro (€)
Code ISIN	FR0014001C98
Sous-jacent	Euronext® Water and Ocean Europe 40 Equal Weight Decrement 5 % (code Bloomberg : WATER5D Index ; Code ISIN : NL0013908858, disponible sur live.euronext.com). Il est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par l'Indice au fil de l'eau tout au long de la vie du produit), puis en soustrayant 5 % par an, sur une base quotidienne.
Prix d'Émission	100 % de la Valeur Nominale
Valeur nominale	1 000 €
Durée d'investissement conseillée	10 ans
Date d'Émission	6 janvier 2021
Date d'Observation Initiale	29 janvier 2021
Dates d'Observation Semestrielle	30/01/2023 ; 31/07/2023 ; 29/01/2024 ; 29/07/2024 ; 29/01/2025 ; 29/07/2025 ; 29/01/2026 ; 29/07/2026 ; 29/01/2027 ; 29/07/2027 ; 31/01/2028 ; 31/07/2028 ; 29/01/2029 ; 30/07/2029 ; 29/01/2030 ; 29/07/2030.
Dates de Remboursement Automatique Anticipé	13/02/2023 ; 14/08/2023 ; 12/02/2024 ; 12/08/2024 ; 12/02/2025 ; 12/08/2025 ; 12/02/2026 ; 12/08/2026 ; 12/02/2027 ; 12/08/2027 ; 14/02/2028 ; 14/08/2028 ; 12/02/2029 ; 13/08/2029 ; 12/02/2030 ; 12/08/2030.
Date d'Observation Finale	29 janvier 2031
Date d'Échéance	12 février 2031
Publication de la valorisation	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'Émetteur (equityderivatives.natixis.com) et sur les pages d'information financière de Bloomberg, Reuters et Six Telekurs.
Périodicité de valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse Prévu suivant. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le niveau de clôture où l'Indice est publié.
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
Marché secondaire	Natixis pourra fournir un prix indicatif des Titres de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra pas excéder 1 %.
Commission de distribution	La commission de distribution pourra atteindre un montant moyen annuel maximum de 1,00% (TTC) du Montant Nominal des Titres de créance effectivement placés ; cette commission sera calculée sur la durée de vie des Titres de créance. Le paiement de commission pourra être réalisé en une seule fois à la Date d'Emission ou par une diminution du Prix d'Emission de la Tranche.
Agent de Calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt.
Règlement/Livraison	Euroclear France
Place de cotation des Titres de créance	Bourse de Luxembourg
Éligibilité	Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation et comptes-titres

AVERTISSEMENT

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'émetteur en accord avec **Feefty,** le distributeur qui commercialise le titre de créance **Athéna Water Janvier 2021**. Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (tel que défini ci-après) et les Conditions Définitives (telles que définies ci-après). Il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire le Prospectus de Base et les Conditions Définitives avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les Titres de créance.

Ce document constitue une présentation commerciale à caractère purement informatif. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le titre de créance présenté ne prend pas en compte les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de **Athéna Water Janvier 2021** afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tout autre professionnel compétent, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des règlementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE TITRE DE CRÉANCE. Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offertes et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. **Athéna Water Janvier 2021** est éligible pour un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances. L'ensemble des données est présenté hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du titre de créance. **Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France**. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du titre de créance décrit.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, instrument financier, action ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, action ou marché mentionné dans ce document. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions règlementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumis à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Les Titres de créance décrits dans la présente communication à caractère promotionnel font l'objet d'une documentation juridique composée du prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs (1er, 2e, 3e, 4e), approuvé le 12 juin 2020 par l'AMF sous le n° 20-256 (le « Prospectus de Base ») et des conditions définitives en date du 4 janvier 2021 (les « Conditions Définitives ») formant ensemble un prospectus conforme au règlement 2017/1129 (règlement prospectus) tel qu'amendé. Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives sont disponibles sur les sites internet de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), de Natixis (equityderivatives.natixis.com/fr/Prospectus_de_Base_Obligations_2020_AMF_20-256, equityderivatives.natixis.com/fr/CD-FR0014001C98) et de l'AMF (www.amf-france.org) et sont disponibles auprès de Natixis 47, quai d'Austerlitz, 75013 Paris. L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne («BCE»).

AVERTISSEMENT D'EURONEXT

Euronext Paris détient tous droits de propriété relatifs à l'indice Euronext® Water and Ocean Europe 40 EWD5. Euronext Paris, ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garantes, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Paris, ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis-à-vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'indice Euronext® Water and Ocean Europe 40 EWD5, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'indice Euronext® Water and Ocean Europe 40 EWD5, ou au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre.

Natixis
Société Anonyme au capital de 5 049 522 403,20 euros
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris
Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France
RCS Paris n°542 044 524
Date de rédaction de la brochure : 23 décembre 2020

©Stock.adobe.com